

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, mardi 4 septembre 2018 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

Mme Édith Giard, conseillère #1
M. Simon Lafrenière, conseiller #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère # 3
M. Guy Gilbert, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

18-2981

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 août 2018.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Période de questions Musique aux Sommets
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - Résolution – Appui financier Musique aux Sommets
 - Résolution – Appui financier Moisson Haut-Saint-François
 - Résolution – Mandat général / Services professionnels 2019 Monty Sylvestre
 - Résolution – Soumission Profab 2000 / Bandes pour patinoire
 - Résolution – Programmation TECQ
 - Résolution – Fin de contrat AEU Richard Martin
 - Dépôt et adoption du second projet de règlement 2018-05 Règlement modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Chartierville numéro 102-2001 afin de modifier les normes minimales de lotissement à l'intérieur des zones : agricole; rurale, forestière et récréation
 - Dépôt et présentation règlement 2018-07 Règlement modifiant le code d'éthique et déontologie des employés
 - Avis de motion règlement 2018-07 Règlement modifiant le code d'éthique et déontologie des employés
 - Prochaine réunion du Conseil à la salle communautaire / Élection provinciale
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

18-2982

3. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2018 :

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 août 2018 avec les modifications demandés par Mme Nathalie Gesneau sur les motivations de son vote pour la résolution 18-2971.

18-2983

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 août 2018, pour un total des dépenses d'une somme de 74 020,31 \$ et un total des revenus d'une somme 215 536,02 \$

5. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion explique que la MRC a décidé de changer tous les téléphones sur le réseau de fibre optique dès janvier 2019 incluant Chartierville.

Pour ce qui est du sauvetage hors route, le VTT est acheté et entreposé à la municipalité de Hampden.

6. Rapport des comités ad hoc :

La conseillère Mme Édith Giard explique que les Loisirs ont comme projet de changer les bandes de la patinoire.

M. Claude Sévigny explique que le Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique sera ouvert seulement les fins de semaine à compter de la semaine prochaine. Aussi, il invite la population à l'évènement des Journées de la culture qui se déroulera au CICM la dernière fin de semaine de septembre. Il invite également la population à la journée du Big Bang de la Contrée du Massif à Val Racine afin de se mobiliser sur l'avenir des villages de la Contrée.

Aussi, M. Sévigny propose que pour la prochaine édition de Musique aux Sommets, un kiosque présentant les attraits de la municipalité de Chartherville soit installé.

Mme Nathalie Guesneau mentionne qu'elle a déposé un projet de procédures pour la vente de biens de la municipalité.

M. Simon Lafrenière donne des détails sur le projet de changement des bandes de la patinoire. Aussi, celui-ci explique les travaux de voirie réalisés le mois dernier : débroussaillage des bordures de chemins municipaux et installation de glissières de sécurité sur le rang Verchères et Brise-Culotte.

M. Guy Gilbert informe que la saison estivale du CIMO est maintenant terminée et qu'il devrait fournir des statistiques le mois prochain. Aussi, il rappelle que le sentier demeure accessible en tout temps.

7. Période de questions Musique aux Sommets :

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Informations, correspondance & demandes diverses :

18-2984

Résolution – Appui financier Musique aux Sommets

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher et appuyé par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité d'accorder un budget de 25 000,00\$ pour le festival Musique aux Sommets en 2019 et 2020 selon la condition suivante :

- l'année 2019 du festival ne devra pas enregistrer un déficit de plus de 15 000,00 \$ sans quoi, l'année 2020 ne sera pas subventionnée par la municipalité tel que promis;

Adopté à l'unanimité

18-2985

Résolution – Appui financier Moisson Haut-Saint-François

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau, d'accorder un montant de 500,00 \$ comme appui financier à Moisson Haut-Saint-François.

Adopté à l'unanimité.

18-2986

Résolution – Mandat général / Services professionnels 2019 Monty Sylvestre

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Édith Giard, d'autoriser le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la directrice générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

18-2987

Résolution – Soumission Profab 2000 / Bandes pour patinoire

Il est proposé par Mme Édith Giard et appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission 920152 de la compagnie Profab 2000 inc. pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire tel que décrit par la soumission au montant de 39 530,00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

18-2988

Résolution – Programmation TECQ

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux expédiée le 11 septembre 2018 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux expédiée le 11 septembre 2018 comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

18-2989

Résolution – Fin de contrat AEU Richard Martin

Il est adopté, de mettre fin au contrat de tâches à l'assainissement des eaux usées de la municipalité, de M. Richard Martin.

Le vote est demandé par Mme Nathalie Guesneau :

Mme Édith Giard, conseillère #1 : Pour

M. Simon Lafrenière, conseiller #2 : Pour

Mme Nathalie Guesneau, conseillère #3 : Abstention, code d'éthique et de déontologie des élus

M. Guy Gilbert, conseiller #4 : Pour

M. Claude Sévigny, conseiller #5 : Pour

Mme Vanessa Faucher, conseillère #6 : Pour

18-2990

Dépôt et adoption du second projet de règlement 2018-05 Règlement modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Chartierville numéro 102-2001 afin de modifier les normes minimales de lotissement à l'intérieur des zones : agricole; rurale, forestière et récréation

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher, d'adopter le second projet de règlement du règlement 2018-05 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

18-2991

Dépôt et présentation du règlement 2018-07 Règlement modifiant le code d'éthique et déontologie des employés

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyé par M. Claude Sévigny, d'adopter le projet de règlement du règlement 2018-07 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

18-2992

Avis de motion règlement 2018-07 Règlement modifiant le code d'éthique et déontologie des employés

Il est proposé par M. Simon Lafrenière de donner un avis de motion pour le règlement 2018-07 Règlement modifiant le code d'éthique et déontologie des employés.

9. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

18-2993

La séance est levée à 20 h 37 par M. Claude Sévigny sous la résolution 18-2993.